

Des Réserves Naturelles Régionales (RNR) en faveur des Chiroptères en Provence-Alpes-Côte d'Azur

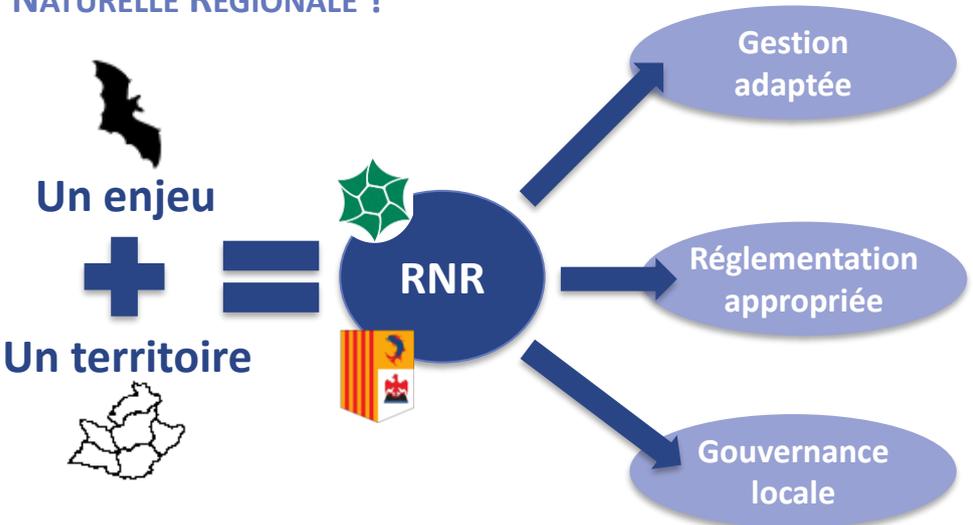


ENJEUX

Il y a une **régression alarmante des colonies de chauves-souris en France**. Elles sont sensibles au dérangement dans leurs gîtes, à la raréfaction de la ressource alimentaire, à la destruction de leurs habitats, ainsi qu'à la suppression des haies et des zones pâturées.



QU'EST-CE QU'UNE RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE ?



POURQUOI UNE RNR ?

- ❖ **Protéger durablement** un espace naturel à forts enjeux de conservation et sa biodiversité.
- ❖ Se doter d'un **gestionnaire** dédié et de **financements**.
- ❖ Mettre en place une réglementation adaptée, prenant en compte des **activités humaines compatibles** avec la protection de la biodiversité.
- ❖ Bénéficier d'un **outil pédagogique**, support pour l'éducation à l'environnement.

COMMENT SE CRÉE UNE RNR ?

La RNR est un outil de protection de la biodiversité dont l'autorité de classement est le Conseil régional concerné.

C'est une **démarche concertée** avec l'ensemble des acteurs concernés pour initier un projet commun et fédérateur :

propriétaires, élus, habitants, entreprises, scientifiques...

ET POUR LES PROPRIÉTAIRES ?

Les **parcelles classées en RNR restent propriétés des propriétaires actuels**. Le statut de RNR ne constitue pas un obstacle à la vente ou à la transmission des terrains. Les droits d'usages compatibles avec les enjeux patrimoniaux sont conservés.

**Participez dès à présent
à la création d'une RNR
et transmettez ce
patrimoine naturel
d'exception aux
générations futures !**



Minioptère
de Schreibers

Photo : B. Mirazé

Renseignez-vous et exprimez-vous !

Auprès de vos interlocuteurs locaux privilégiés
Et auprès du Groupe Chiroptères de Provence :
Sabine Labat

sabine.labat@gcprovence.org

04.84.54.95.27

